

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**IMPOTS DES PERSONNES PHYSIQUES (I.P.P.)**  
**(CONVENTION : C.P.N.A.E.)**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT**

**CODE : 71.22.11.U.32.V.1.**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

Approuvé LF 12/06/07

**IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES  
(CONVENTION : C.P.N.A.E.)**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT**

**1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel permettant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation concerne les employés administratifs qui travaillent principalement ou occasionnellement en comptabilité sans avoir bénéficié d'une formation spécifique à cet effet ou les employés comptables qualifiés qui souhaitent actualiser leurs connaissances

Cette formation a pour but de permettre aux employés

**sur le plan des comportements professionnels :**

- ◆ d'adopter des attitudes déontologiques en rapport avec l'aspect confidentiel éventuel des informations traitées ;

**sur le plan des compétences professionnelles :**

- ◆ d'acquérir les compétences indispensables à l'établissement d'une déclaration d'impôts personnes physiques – (IPP)

**2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**2.1. Capacités**

Connaissance des bases de comptabilité générale.

**2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Néant

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Impôt des personnes physiques	CT	B	24
3.2. Part d'autonomie			
Total des périodes			24

### 4. PROGRAMME

#### INTRODUCTION

- Justification des impôts
- Le budget (notions)
- Répartition des impôts

#### DETERMINATION ET DECLARATION D'IMPOT

- Détermination
- Méthode

##### Etude des prélèvements

- Salaires, traitements, et appointements
- Indemnités légales, allocations de chômage, de maladie, d'invalidité, revenus de remplacement et pré-pensions
- Revenus des indépendants, des dirigeants d'entreprise, des professions libérales
- Paiements anticipés
  - *Revenus des biens immobiliers*
  - *Revenus des capitaux et biens mobiliers*
  - *Revenus divers*
  - *Dépenses déductibles*
  - *Dépenses donnant droit à une réduction d'impôt*
  - *Régimes d'imposition*
  - *Calcul de l'impôt*
  - *Déclaration*
  - *Utilisation d'un logiciel*

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable de :

- Remplir une déclaration d'impôts personnes physiques avec compréhension des différentes rubriques de celle-ci
- Connaître et d'appliquer les implications fiscales spécifiques aux différents statuts de personnes physiques
- Estimer l'impôt
- Calculer l'incidence des versements anticipés

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :**

- ◆ de la pertinence des procédures appliquées;
- ◆ de la capacité d'analyse ;
- ◆ de la logique dans l'enchaînement des opérations ;
- ◆ de la pertinence des procédures de contrôle choisies ;
- ◆ du niveau de clarté et de précision dans la présentation des annexes à la déclaration .

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

Ministère de la Communauté française  
Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

1010 Bruxelles , le 16 Jan 2004  
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0  
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux(convention) - Régime 1  
-----  
Unité de formation : IMPOTS DES PERSONNES PHYSIQUES (I.P.P)  
(CONVENTION : C.P.N.A.E.)  
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT  
Code Référence : 712211U32V1  
Domaine : 702 Economie-SU:gestion, comptabilité, fiscalité, finances...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation  
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

*f.o.* Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans



Nicole SCHETS  
Directrice